

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 mars 2015**

L'an deux mil quinze, le treize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - Mmes FAYET Isabelle - LIBERPREY Valérie

Excusés : Mmes MAUVIEUX Florence - COMBE Laurence

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

PREPARATION DU BUDGET : Projets d'investissements 2015 –

- ⇒ Insonorisation de la salle communale : Il est présenté trois devis différents des entreprises FOUGERE-LESAULNIER de Grez-en-Bouère, PLAFITECH de Louverné et LATOUR de Changé. Il est convenu d'aller visiter des chantiers réalisés par les entreprises PLAFITECH et LATOUR avant de prendre une décision.
- ⇒ Travaux de nettoyage de façade et de peinture des boiseries pour le gîte : Un devis d'un montant de 1 634.57 € TTC est proposé par l'entreprise DAVOUST de Chammes.
- ⇒ Panneaux de signalisation pour « La Haimelaie » et « Le Moulin de Gô » : Le devis proposé par la Sté SIGNAUX-GIROD d'Avranches d'un montant global de 120.34 € TTC est retenu pour être inscrit au budget.
- ⇒ Travaux électriques sur le chauffe-eau de la cantine/école : Avant de prendre une décision sur la nécessité ou non d'engager des travaux, Mr LE BLANC propose de continuer à rechercher l'origine du dysfonctionnement.
- ⇒ Matériel pour l'école : Il est demandé l'achat d'un vidéo-projecteur pour l'école d'une valeur approximative de 420 €.
- ⇒ Fournitures pour illuminations : Il est présenté un devis d'un montant global de 588.48 € TTC pour l'achat de guirlandes et de cordons lumineux.
- ⇒ Réfection de la cour du gîte : Un devis sera demandé pour la réfection de la cour du gîte en arène granitique.
- ⇒ Matériel informatique pour la mairie : Un devis sera demandé pour le renouvellement du matériel informatique de la mairie.

LOTISSEMENT COMMUNAL DES DEUX CHENES –

Mr le Maire présente les informations transmises par Mr Vincent DURET, géomètre, concernant :

- le projet de raccordement aux eaux usées et aux eaux pluviales qui pourra être réalisé vers le chemin des Grottes sous condition d'une servitude de passage ; un contact devra être établi rapidement avec les propriétaires riverains,
- la viabilisation des lots (eaux usées, eaux pluviales, terrassement, accès, ...) qui pourra être évaluée sur devis demandés directement à des entreprises.

AMENAGEMENT DE LA PLACE RUE DU HAUT BOURG –

Un devis sera demandé à Mr DURET, géomètre, pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Place rue du Haut Bourg et un dossier de demandes de subventions est à prévoir.

ACCES A LA COLLINE ST SYLVAIN –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que, selon les conseils de la juriste de l'AMF, une requête devra être formulée près du Tribunal Administratif pour évaluer la participation du propriétaire riverain aux frais de rechargement du chemin dit « des Communaux ».

CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES –

Le Conseil Municipal procède à la constitution du bureau de vote pour les élections départementales du 22 mars prochain. Ont été désignés :

- Mr DELATOUCHE François, Président, Mr PANNETIER Roland, Président suppléant,
- Mr GOURDIN Laurent, Mr JOSSET Antoine, Mme DELATOUCHE Agnès, assesseurs,
- Mr RICHARD Guy, Mmes LIBERPREY Valérie, MAUVIEUX Florence, FAYET Isabelle, assesseurs suppléants,
- Mr LE BLANC Christian, secrétaire.

Les permanences du bureau de vote sont ensuite mises en place pour le 1^{er} tour et éventuellement le 2^{ème} tour de scrutin.

SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux sur l'étude du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Coëvrons. Lors du premier séminaire des Maires des 6 et 7 mars derniers, un recensement des domaines mutualisables a été fait tels que la gestion unifiée du personnel, de la comptabilité, des ressources humaines, ... tout en réaffirmant le maintien d'un secrétariat de mairie (soit 2 jours et demi de présence pour St Pierre sur Erve) et le maintien des écoles.

L'étude des « communes nouvelles » était également au programme du séminaire. La plupart des Maires des 39 communes concernées y sont favorables. Mr le Maire proposerait un regroupement des communes du RPI avec les communes de Vaiges, St Georges Le Flécharde et éventuellement St Jean sur Erve et St Léger en Charnie. Une décision avant le 31 décembre 2015 pourrait entraîner une augmentation de la dotation de l'Etat. Mr le Maire souhaite que le Conseil Municipal participe à cette réflexion et à l'élaboration d'une éventuelle charte commune.

QUESTIONS DIVERSES –

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFMTELETHON :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande étant donné que les subventions communales ont déjà été votées lors de la dernière réunion.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que selon les premiers résultats du recensement qui a eu lieu du 15 janvier au 14 février 2015, la commune aurait une population municipale de 141 habitants.

ECOLE :

Les conseillers municipaux sont informés que la Coopérative Scolaire de l'école utilise la subvention communale de 525 € (25 € x 21 élèves) et la subvention de 350 € versée par l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour l'achat de livres, de jeux, de timbres, de matériel électrique et informatique.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT :

La commission Fleurissement constate un bon entretien des terrains et massifs communaux par l'agent technique. Il est demandé de budgétiser 60 € pour l'achat de bulbes et de prévoir le fleurissement de la rue des Tisserands. Il est prévu également le nettoyage de l'île au Pont Piéton le 21 mars prochain.

COMMANDE DE DETECTEURS DE FUMEE :

Les conseillers municipaux sont informés que, selon la réglementation, des détecteurs de fumée ont été commandées pour le gîte et les logements communaux.

MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) :

Mme LIBERPREY informe les conseillers municipaux que selon la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être mis en accessibilité. Un agenda d'accessibilité programmée (AdAP) doit donc être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015. Pour la commune, le point le plus important à étudier est l'accès à la mairie.